Circuits courts Economie circulaire

PAYS SOISSONNAIS VALOIS

Programme 2023-2027

Fiche-action n°8 : « Soutenir et valoriser les productions locales et l'essor des économies circulaires, sociales et solidaires »

La diversification vers les circuits courts et l'introduction de nouvelles cultures, notamment de légumes, offre une opportunité de redynamisation pour l'agriculture locale et la revitalisation des communes rurales.

De plus, les filières de productions locales méritent d'être mieux valorisées et accompagnées, notamment à travers des projets de conserveries ou de petites transformations. LEADER pourrait ainsi soutenir des projets éco-agro-alimentaires, favorisant l'accueil touristique et une reconstruction sociale et collective de proximité.

L'économie circulaire joue un rôle crucial dans la revitalisation des territoires ruraux, comme celui du Soissonnais-Valois. En réutilisant les ressources locales et en minimisant les déchets, elle permet de créer des synergies entre les différents secteurs économiques tout en préservant l'environnement.

OBJECTIFS

- Accompagner l'évolution sociétale vers des modes de consommation plus durables grâce aux territoires ruraux.
- Mettre en avant les richesses et ressources pour dynamiser l'économie territoriale.
- Accompagner la structuration de filières alimentaires et non alimentaires.
- Mettre en réseau, former et accompagner les acteurs du territoire pour mettre en place des filières depuis l'amont (production) vers l'aval (débouchés).

RÉSEAU DE PRODUCTEURS

- Soutien à tout projet permettant de **mutualiser les coûts de la logistique, de transport et/ou de livraison pour les producteurs locaux.**
- Soutien à la mise en œuvre d'un **catalogue de l'existant sur le Soissonnais Valois en termes de vente directe de produits** de la ferme et/ou artisanaux.
- Soutien à l'organisation et au développement d'un **réseau des producteurs locaux.**

PRODUCTIONS AGRICOLES/ARTISANALES

- Soutien à l'étude pour la **mise en œuvre et la faisabilité d'un Plan Alimentaire territorial** (PAT).
- Soutien aux circuits courts, favorisant la vente directe de producteurs aux consommateurs.
- Soutien aux projets de **conserverie, d'ateliers de petite transformation de produits alimentaires**
- Soutien aux actions de cartographie du système alimentaire local.
- Soutien aux actions de mise en œuvre d'un **Réseau de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire** (REGAL).
- Soutien aux actions de développement et/ou de structuration de filières alimentaires locales.
- Soutien aux **actions pédagogiques** à destination des scolaires autour de l'alimentation.
- Soutien aux actions d'aides alimentaires, de paniers solidaires.
- Soutien aux **actions de mise en œuvre de jardins partagés, de vergers.**
- Soutien aux démarches visant l'obtention de labels relatifs aux savoir-faire alimentaires locaux.
- Soutien à l'**organisation d'événements grands public**, professionnels sur le thème **de l'alimentation.**
- Soutien à l'aménagement et équipements de points relais et lieux de ventes de produits locaux.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Soutien aux projets permettant de **regrouper en un même lieu différentes entreprises dédiées à l'économie circulaire et/ou sociales et solidaires, et du réemploi**
- Soutien à la création et/ou au développement de **recycleries, ressourceries**
- Soutien aux projets favorisant la **valorisation des déchets, et/ou le compostage, l'écoconception**
- Soutien aux projets de **transformation créative de déchets**
- Soutien aux actions de **sensibilisation au grand public** aux principes de l'économie circulaire, afin d'encourager les comportements éco-responsables
- Soutien à tout projet visant à **développer des systèmes de mutualisation d'équipements, d'engins, de matériel et/ou de services**

Circuits courts Economie circulaire

DÉPENSES

Investissements matériels
Travaux et aménagement extérieur de construction, rénovation, réhabilitation, restauration, signalétique, démolition
Equipements ou matériels (achat et location) non consommables, véhicules, mobilier
Investissements liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap
Investissements permettant d'optimiser et limiter les consommations d'énergie et de fluides

Frais généraux et dépenses immatérielles
Etudes/ conseils / maîtrise d'œuvre/ diagnostic/ ingénierie
Logiciels/sites internet/ applications/ brevets / licences/ droits d'auteurs et marques commerciales

Animation et promotion
Frais de personnel
Frais de formation
Frais liés aux participants et intervenants (déplacements, hébergement, restauration) au réel/forfait/barème
Communication

Dépenses liées à l'obligation de publicité des aides perçues

DÉPENSES INÉLIGIBLES

- Les investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Les coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Les contributions volontaires en nature (en travail, en biens, en services)
- L'auto-construction
- L'auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- L'achat de matériel d'occasion
- La voirie et les réseaux divers
- Les acquisitions foncières et/ou immobilières
- Les crédits-bails
- Les fonds de commerces
- La TVA
- Les coûts d'amortissement
- Les consommables

Cette liste n'est pas exhaustive. Les dépenses seront analysées au cas par cas par l'équipe technique LEADER.

MONTANT ET TAUX D'AIDE

Autofinancement minimum obligatoire

Autre financement public obligatoire

3 000€ seuil minimum de subvention LEADER (porteur privé) et 5000€ (porteur public)

50 0000€ de plafond de subvention LEADER (dans la limite de l'enveloppe disponible)

PAYS SOISSONNAIS VALOIS

Région Hauts-de-France — Cofinancé par l'Union européenne

CONTACT

PETR du Pays Soissonnais Valois
Kassandra SANDJAK
Animatrice Programme LEADER
06 58 62 11 58 / 03 23 73 75 69
ksandjak@soissonnaisvalois.fr

Adélaïde DUFRESNE
Gestionnaire LEADER
adufresne@soissonnaisvalois.fr

2 allée des Nobel, Parc Gouraud , 02200 SOISSONS
paysdusoissonnaisvalois.fr